

# Le Prix 2025 des Employeurs Engagés à Paris en bref



## LES DATES CLEFS

**31 mai 2025**

**Date limite de dépôt  
des dossiers de  
candidature**

**De juin à  
septembre**

**Instruction des  
dossiers de  
candidature**

**Septembre  
2025**

**Délibération du  
comité de sélection**

**27 novembre  
2025**

**Cérémonie de remise  
des prix  
à l'Hôtel de Ville**

## QUI PEUT CANDIDATER ?

Structures éligibles



- Entreprises publiques ou privées (quelles que soient leur taille, statut ou secteur d'activité), associations, fondations.
- Structure implantée à Paris (le siège social peut-être situé à l'extérieur de Paris).
- L'organisation doit être un employeur direct.

## QUELLES ACTIONS METTRE EN AVANT?

Actions éligibles



- Celle(s) réalisée(s) en 2024 et s'inscrivant dans les catégories du Prix.
- Action(s) ponctuelle(s) s'inscrivant dans un programme global.

## Trois catégories possibles :

### **Recruteur inclusif ou innovant**



- Démarche inclusive avec diversification des profils recrutés
- Méthodes innovantes de repérage de talents au-delà des diplômes et compétences techniques.

### **Employeur bienveillant**



- Actions de l'employeur tournées vers l'intérieur de sa structure, par l'attention portée par celui-ci à ses salariés, l'action présentée devra valoriser le caractère bienveillant et social de l'employeur vis-à-vis de ses salariés dans le cadre de sa politique RH.
- L'employeur candidat pourra ainsi mettre en avant une action qui bénéficie à ses salariés (ou aux salariés de son ou ses implantations parisiennes), leur apportant un soutien au travail et/ou dans leur vie personnelle.

### **Acteur local**



- Action de l'employeur qui contribue à l'animation et au développement de son quartier, arrondissement ou de manière globale du territoire parisien, contribuant ainsi à l'évolution et la richesse du territoire concerné.

***Pour en savoir plus, consulter le règlement d'appel à candidatures***

# COMMENT POSTULER ?

Un formulaire simple à compléter



Des pièces explicatives



Tous supports (maquette, photographie, support de communication, article de presse, interview, etc.) qui permettront aux membres du Jury de mieux appréhender l'action mise en place, sa réalité et son impact sur le territoire parisien.



A envoyer à :

**DAE-employeursengages@paris.fr**